

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate, 04 octobre 2021

La Reconnaissance du système TRACER par l'Union Européenne : Une nouvelle ère pour l'accès des bois transformés de la ZES de Nkok sur le marché européen



Inspection TRACER d'un chargement de grumes à l'entrée de la ZES de Nkok.

Le 24 Septembre dernier, la décision tant attendue de la Commission Européenne est tombée ! Celle de la reconnaissance de FRM Ingénierie comme organisation de contrôle dans le régime Règlement Bois de l'Union Européenne, ou encore RBUE*, en France. Cette décision consacre la reconnaissance du Système de Diligence Raisonné TRACER-DR utilisé par sa Filiale FRM-Gabon pour la mise en œuvre de la procédure d'approvisionnement en grumes de la ZES de Nkok, en partenariat avec l'ONG gabonaise Brainforest.

En effet, depuis près de deux ans, FRMi s'est efforcé d'arrimer son Système de Diligence Raisonnée, déployé à la demande de GSEZ sur la Zone Economique Spéciale de Nkok, aux exigences du RBUE en répondant aux multiples attentes de la Commission Européenne. Cette décision vient donc couronner ce travail ardu et passionné de tous les partenaires associés à ce projet, et ouvre une nouvelle ère pour les relations commerciales entre les unités de transformation industrielle du bois de la ZES de Nkok et leurs clients en Europe.



La spécificité du Système de Diligence Raisonné TRACER-DR est d'être mis en œuvre au plus près des acteurs des filières bois du Bassin du Congo, au travers des filiales locales de FRM Ingénierie.

Concrètement quels sont les implications de cette reconnaissance pour l'accès des bois contrôlés TRACER-DR sur les marchés européens ?

La conséquence immédiate en est que désormais, le Système TRACER-DR est reconnu sur l'espace européen. Les importateurs de bois en France et bientôt, dans les autres pays de l'UE pourront même directement utiliser ce système pour la mise en œuvre de leur Diligence Raisonnée comme le leur exige le RBUE.

En outre, les Attestation-DR délivrées par TRACER aux exportateurs de « Bois du Gabon » de la ZES de Nkok, et du Bassin du Congo, seront directement utilisées par leurs clients importateurs européens (voire au-delà), pour justifier de la conformité au RBUE de leurs approvisionnements auprès desdits fournisseurs dans le cadre de leur analyse de risque. Ceci constitue une véritable avancée dans la mesure où les attestations-DR de TRACER suscitaient des questionnements auparavant dans la filière bois en Europe où le système n'était pas encore connu et reconnu.

Pour les industriels de la ZES de Nkok, l'obtention de l'attestation-DR TRACER pour leurs exportations de bois vers l'Europe, dès lors que tous leurs approvisionnements en grumes sont déjà contrôlés par TRACER, se fera par un complément d'audit annuel réalisé par TRACER. Cet audit annuel portera sur la traçabilité de ces approvisionnements dans l'usine et sur le risque de mélange avec des bois d'origine non maîtrisée dans leur processus de transformation et d'expédition des bois. Ceci constitue une véritable opportunité pour les industriels du bois de la ZES de Nkok pour l'accès de leur bois sur les marchés européens. Grâce à cette initiative voulue pour GSEZ il y a plus de 3 années dans le cadre de sa vision d'œuvrer pour une industrialisation durable de l'Afrique en faisant de la durabilité, la traçabilité et la certification ses priorités, c'est la valeur des produits bois gabonais de la ZES de Nkok qui est renforcée.

** Le RBUE vise à écarter du marché communautaire le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale.*